

L'an deux mille neuf, le dix neuf mai à quatorze heure trente le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du douze mai deux mille neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 19  
Membres titulaires présents ou représentés: 11  
Pouvoirs : 1  
Quorum atteint  
Nombre de suffrages exprimés : 11

**Présents(es)**

André AUBERIC,  
Gérard AZIBI,  
Marcel BAGARD,  
Jean-Marie BERTRAND,

Marc BONNARD,  
Jean-Pierre BUIX,  
Gérard COUPON,  
Michèle EYBALIN,

Bruno LAGIER,  
Hervé RASCLARD

**Pouvoirs**

Christine NIVOU à Hervé RASCLARD

**Excusés(es)**

Jean BESSON, Pierre COMBES, Dominique GUEYTTE, Nicolas ROSIN, Michel TACHE, Catherine VESPIER

\*\*\*\*\*

**Objet :** Mission d'assistance à l'élaboration du plan de Parc – demande de subventions

La charte du parc doit déterminer pour le territoire du parc les orientations de protection, de mise en valeur et de développement et les mesures permettant de les mettre en œuvre. Elle doit également comporter un plan élaboré à partir d'un inventaire du patrimoine indiquant les différentes zones du parc et leur vocation, accompagné d'un document déterminant les orientations et les principes fondamentaux de protection des structures paysagères sur le territoire du parc.

Le plan constitue un document graphique qui délimite, en fonction du patrimoine, les différentes zones où s'appliquent les orientations et les mesures définies dans le rapport ; le plan caractérise toutes les zones du territoire selon leur nature et leur vocation dominante.

Le Président propose de faire appel à une mission d'ingénierie et de coordination pour l'élaboration du plan de Parc. Par la mobilisation d'une équipe pluridisciplinaire (équipe du Syndicat Mixte, partenaire (CAUE) et prestataire extérieur spécialisé), le Syndicat Mixte souhaite proposer une spatialisation des orientations de la charte transversale et concertée.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la proposition du Président ; l'autorise à solliciter toutes subventions, à lancer toute consultation conformément à sa délibération 40-2007 du 30 novembre 2007 fixant les démarches à suivre en cas de passation de marché public, et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jours et an susdits

Le Président  
Hervé RASCLARD